

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 03
Responsable de service : Marie GARDIENNET

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, M. Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à M. Alain MORLIER)
Dominique GAUDIN, (donne procuration à M. Jean LORAND)
Mme Rita RIO, (donne procuration à M. Tony LOISEL)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)
Mme Laëtitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUERE)

Secrétaire de séance : Camille LAGRANGE

Date de convocation	22/06/2022
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

03. Vote des attributions de subventions aux associations et autres organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 4221-1 et L. 4221-5 qui disposent que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente et son article L 1611- 4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la délibération n°10 du 31 mars 2022 adoptant le Budget Primitif (BP) principal 2022 de la commune ;

Vu la décision modificative n°1 du budget principal ;

Considérant les demandes de subventions exceptionnelles, liées à un projet, des associations de rugby « Avenir Rugbystique Aytrésien (ARA) » et « graines d'expression », pour un montant de 500€ chacune,

Considérant que les activités conduites par ces associations et organismes sont d'intérêt local,

Considérant les avis des commissions :

- « Culture et Equipements culturels »,
- « Vie associative, Citoyenneté et Sport »,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Approuve la subvention à l'association de rugby « Avenir Rugbystique Aytrésien (ARA) » pour 500€, dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses, par décision modificative.

Approuve la subvention à l'association « graines d'expression » pour 500€, dont les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement en dépenses, par décision modificative.

Annexe 3 : Liste des subventions mise à jour



Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,
Maire